

*République Française
Département du Lot
Commune de Frayssinhes*

Compte rendu de la séance du 26 juin 2025

Président de la séance : Claudine VIVAREZ

Présents : Claudine VIVAREZ, Thierry MARTIGNAC, Maxime ASFAUX, Hervé LANDES, Amandine TILLET, Françoise BARDET, Damien CROS, Isabelle LAMPLE, Christiane JANICOT, Ophélie DENJEAN, Frédéric COULON

Secrétaire de la séance : Isabelle LAMPLE

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 10-04-2025

• Délibération:

- Acceptation de la subvention de Cauvaldor pour la réhabilitation de l'école,
- Autorisation pour l'organisation d'une séance Ciné Belle Etoile 2025.

• Informations:

- date de débarrassage du hangar,
- PLUi-H,
- Projet école : point sur les notifications des subventions.

• Questions diverses:

- Sécurité dans la commune

-
- Approbation du compte rendu de la séance du 10-04-2025 : à l'unanimité

Délibérations du conseil :

• Abandon du projet de réhabilitation de l'ancienne école en mairie

Mme la Maire fait part aux conseillers municipaux que la préfecture du Lot n'a pas accordé la DETR 2025 pour le projet de réhabilitation de l'ancienne école en mairie. De ce fait, la subvention sollicitée auprès du Département (FAST) étant conditionnée à l'octroi de la DETR, celle -ci ne nous sera pas accordée non plus.

Sans ces aides représentant un apport de 50% à ce projet, la commune ne peut pas envisager de poursuivre l'opération.

Le conseil municipal décide :

- D'abandonner le projet de réhabilitation de l'ancienne école en mairie,
- d'autoriser Mme la Maire à arrêter toutes les démarches en cours concernant ce projet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• **Autorisation pour l'organisation d'une séance Ciné Belle étoile 2023**

Mme la Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de sa compétence, la communauté de communes Cauvaldor a lancé en mars 2025 l'appel à candidature «Ciné Belle Étoile» à destination des communes du territoire. Le but étant de contribuer à la mise en place d'une programmation cinématographique en plein air, gratuite, ouverte à tous, entre juillet et août 2025.

La projection cinématographique est assurée par le prestataire Ciné Lot, le coût d'une séance en plein air est de 1 200 €. Dans le cas où la candidature est retenue, la communauté de communes s'engage à financer 700€ du coût de la séance (soit 58%). Reste à charge pour l'organisateur 500€ (soit 42%).

Mme la Maire informe l'assemblée que le conseil municipal a candidaté pour l'édition 2025 de Ciné Belle Étoile et participe au financement du coût de la séance.

Délibération adoptée à l'unanimité

Informations:

• **Rangement et débarrassage du hangar**

Compte-tenu des nombreuses tâches à prendre en compte en vue des nombreuses festivités de l'été, il est décidé de repousser la date de rangement et débarrassage du hangar au mois de septembre

• **Le point sur le PLUiH**

Le PLUiH est, à ce jour, finalisé. Il sera mis au vote lors du prochain conseil communautaire du 7 juillet 2025.

• **Projet de restauration de l'école en vue d'y accueillir les locaux de la mairie**

Ce projet tel qu'imaginé auparavant est abandonné faute d'obtention, pour la deuxième année consécutive, des subventions de l'état (DETR) et par corrélation des subventions du département.

Le conseil municipal, d'un commun accord, rejette l'idée de la vente du bâtiment, de même que l'idée de laisser le bâtiment se dégrader avec le temps.

La seule alternative qui paraît crédible et réaliste est de rénover l'ensemble de la bâisse pour y accueillir, à l'étage, un appartement (le déficit de logements à la location dans le Lot favorise l'obtention de subventions, ce critère étant dès lors prioritaire) et d'aménager le rez-de-chaussée en salle de réunion et espace associatif. Le conseil municipal est très attaché à cet espace (salle + cour + préau) souvent utilisés pour des activités et des rencontres). Si, toutefois, cette organisation de l'espace (tel que souhaité) ne satisfaisait pas aux critères définis pour l'obtention de subventions, nous pourrions envisager d'aménager le rez-de-chaussée en studio T2.

De plus, afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins de fonctionnement du service municipal, il pourrait être envisagé de restaurer la remise jouxtant le secrétariat afin d'y loger un bureau pour le maire ainsi que les archives (remarque : actuellement pour célébrer un mariage nous devons déménager tout le mobilier de la salle, abritant actuellement le bureau du maire....)

Des devis seront effectués dans les semaines à venir pour juger de la pertinence de ce projet.

• **Sécurité dans la commune**

Suite à des plaintes des habitants concernant la vitesse de circulation, notamment au centre bourg et abords, il est décidé que :

- Des panneaux signalant les lieux des ramassages scolaires, ainsi que des panneaux placés aux endroits sensibles incitant à la prudence et à la vigilance (enfants, vélos, piétons, promeneurs...) seraient installés.

- Un aménagement de la circulation autour de la salle polyvalente serait envisagé (vraisemblablement en revoyant la signalétique au sol et l'emplacement des parkings situés en face de l'entrée de la salle polyvalente).

- **Mesures à prendre et à respecter quant à l'organisation des festivités**

(Intervention de Christiane Janicot et Françoise Bardet suite à la visio-conférence tenue par Mme La Préfète du Lot, du Colonel Lobbé et du commissaire Surlapierre)

- Points à retenir pour la commune :

- *Toute manifestation jusqu'à 5000 personnes est sous la responsabilité de la Maire et des organisateurs*
- *Prendre tout arrêté de circulation utile pour la gestion et la sécurité des piétons et des véhicules*
- *Identifier les ressources pour la sécurité et la santé (sur le village plus de 20 personnes sont titulaires du diplôme de formation de secouriste au 1ers secours PSC1 + défibrillateur devant la salle polyvalente. Lors du festiv'arts présence d'un responsable sécurité).*
- *Il est conseillé d'arrêter la vente d'alcool autour de 23h (à ce jour pas encore d'arrêté préfectoral)*
- *Les "grosses fêtes privées" doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie.*

La Maire, si elle le juge utile, peut prendre un arrêté pour interdire la tenue de telle manifestation (elle en avertit la Préfecture et la gendarmerie).

- **Festivités de l'été**

Six moments forts :

- Un stage musique pour tous (20 stagiaires et 5 formateurs) se déroulera dans le bourg (salle polyvalente, église, école) du 7 au 11 juillet avec un concert de fin de stage le 11 juillet à la salle polyvalente.
- 2 Guinguettes organisées par « Vivre à Frayssinhes » les 10 et 24 juillet avec concerts, restauration, buvette.
- Le Festiv'arts organisé par « La clef des arts aux champs » les 25 et 26 juillet (concerts, expositions, animations et repas cuit au four à pain).
- Ciné belle étoile le 1^{er} août sur l'espace parking avec projection du film « la vache » (repas partagé, exposition autour de la vache)

- **Intervention de Frédéric Coulon, Président de la société de chasse de Frayssinhes**

Frédéric Coulon prévient que des tirs d'été (sangliers, chevreuils, renards) sont en cours en ce moment, le plus souvent tôt le matin et tard le soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Claudine VIVAREZ
Président de séance



Isabelle LAMPLE
Secrétaire de séance

